

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation élus au Conseil d'Administration du lycée Jean Renou

Les représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation expriment leur indignation face aux sanctions qui ont frappé nos collègues du lycée de Melle, dans l'académie de Poitiers :

- Sylvie Contini, mutation d'office,
- Cécile Proust, exclue de ses fonctions pour une durée de 15 jours,
- Aladin Lévêque, abaissement d'échelon,
- Sandrine Martin, blâme.

Ces sanctions sont humiliantes et choquantes, touchant les collègues dans leur vie personnelle et leurs moyens d'existence.

De plus, ces sanctions portent atteinte à l'exercice du droit de grève et à la liberté d'expression.

En outre, elles sont injustes par leur caractère exemplaire et unilatéral, fondé sur le mépris du jugement de la Commission paritaire.

Nous demandons l'arrêt des procédures disciplinaires engagées contre nos collègues du lycée Maruriac, à Bordeaux, qui portent atteinte au droit de grève.

Nous sommes attachés à bien exercer notre métier dans le cadre de la Fonction Publique et le respect du Code de l'Éducation, mais nous ne pouvons le faire sans exercer notre esprit critique et nos droits - exigence dont ne saurait se passer le lien civique dans une société démocratique.

Nous tenons à rappeler que des fonctionnaires exemplaires ne sont pas des fonctionnaires muselés, mais conscients et responsables de l'exercice de leurs devoirs et de leurs droits.